

Service de garde

École Baril

Heures d'ouverture

Le service de garde est ouvert de 7 h 00 à 18 h 00.

Objectifs

Fournir aux enfants des activités qui favorisent le développement de l'intelligence, de la sociabilité, de l'autonomie et de la motricité.

Fournir aux parents un service de garde sécuritaire et éducatif pour les enfants à coût abordable.

Répondre au besoin de la collectivité où, d'une part, de plus en plus de parents appartiennent au monde du travail, et d'autre part, le nombre est sans cesse grandissant de familles monoparentales

Favoriser le droit des parents au travail, à l'étude et à l'évolution à l'extérieur du foyer.

Clientèle

Le service de garde s'adresse aux enfants qui fréquentent l'école Baril. Ce service est offert aux enfants de la prématernelle à la 6^e année.

Pour la garde occasionnelle, nous ne prenons que les enfants inscrits à 3 jours fixes durant une même semaine.

Frais de garde

Les frais de garde sont de 7 \$ par jour.

Lors des journées pédagogiques, les frais de garde peuvent être supérieurs. Nous vous aviserons.

La cotisation sera calculée même si l'enfant est absent (maladie) selon l'horaire régulier.

Fiche d'inscription

Une fiche d'inscription doit être complétée pour chaque enfant afin que nous puissions vous rejoindre en cas d'urgence. Un montant de 10 \$ sera demandé pour l'inscription.

Mode de paiement

Les paiements devront être faits en argent ou par chèque le vendredi. Les chèques devront être libellés à l'ordre du service de garde Baril.

P.-S. Il est important d'inscrire le nom de l'enfant au dos du chèque.

Reçu d'impôt

La somme de 7 \$ par jour n'est pas admissible au crédit d'impôt provincial. Les coûts supplémentaires

pour des services en sus du service de base sont admissibles au crédit d'impôt.

Boîte à lunch

Tout enfant qui dîne au service de garde doit apporter une boîte à lunch identifiée (nom de l'enfant et classe).

Tous ceux qui utilisent le four à micro-ondes, incluant ceux qui mangent pizza, sandwich chaud, repas chaud, devront avoir obligatoirement un plat identifié (plat et couvercle). Pour faciliter notre travail, les boîtes de conserve sont interdites : le contenu de la boîte devra être mis dans un plat pour four micro-ondes.

Veillez prendre note que les nouilles sèches en sachet sont interdites ainsi que les graines de tournesol.

Collation

Une collation sera offerte gratuitement tous les jours.

Médicament

Aucun médicament ne peut être administré aux enfants sans le consentement écrit des parents. Le médicament doit porter le nom et le prénom de l'enfant, le nom du médicament, la posologie et la durée du traitement. Il est obligatoire de remplir un formulaire spécial à cet effet. Si cette formule n'est pas remplie et signée, nous ne pourrions administrer le médicament.

Départ

L'enfant ne peut quitter seul le service de garde sans une autorisation écrite des parents. On exigera également le ou les nom(s) de la ou des personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Par mesure de sécurité, si une personne étrangère au personnel doit venir chercher votre enfant, veuillez en aviser le personnel.

Retard

Dans la mesure du possible, le parent devra téléphoner au service de garde pour aviser de son retard.

Après l'heure de fermeture (18 h 00), les parents devront déboursier un coût supplémentaire de **1 \$ la minute**.

Journées pédagogiques

Généralement, lors d'une journée pédagogique, nous avons l'habitude de faire une sortie. Nous vous ferons parvenir une feuille à cet effet, vous indiquant l'endroit, l'heure de départ et l'heure du retour pour chaque sortie. Cette feuille devra être signée par un parent.

Il est important que les enfants apportent un lunch froid dans un sac jetable identifié à leur nom. Afin d'éviter tout problème, nous vous demandons, s'il vous plaît, de faire un lunch froid pour chaque journée pédagogique.

Jouets personnels

Il est strictement interdit d'apporter des jouets de la maison.

Le service de garde ne sera pas responsable des objets perdus ou volés.

Suspension

Un enfant qui perturbe le groupe pourra être suspendu après une rencontre directeur-responsable-parents. Si, par la suite, il n'y a aucune amélioration dans le comportement, l'enfant sera suspendu.

Jean Bourassa, responsable

Tél. : 514 596-5078

Télec. : 514 596-7952

Courriel : baril.sdg@csgm.qc.ca